

**COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 2 AVRIL 2026**

Nombre de Conseillers	
En exercice :	19
Présents :	18
Votants :	19

Le **deux avril deux mil vingt-six**, à vingt heures, le conseil municipal de la commune d'Erbrée, s'est réuni en séance ordinaire à la **mairie**, après convocation légale.

Date de convocation
27/03/2026

Présents : ERRARD Michel, BOTREAU Yves-Laurent, DE LA VALLIÈRE Ollivia, DUBOIS Mickaël, LE BORGNE Isabelle, JOUAULT Pascal, BELLIER Christian, HASLÉ Christelle, GÉRARD Patrick, DE LA BOUÈRE Valérie, AUPIED Isabelle, MICHAUD Sébastien, SURY Matthieu, GENDRY Carine, POTEVIN Pauline, PARAGE Virginie, COUDRAY Damien, BILLON Alexandre.

Absent(e)s excusé(e)s : BELLIER Sakina (donne pouvoir à LE BORGNE Isabelle).

Absent(e)s :

Secrétaire de séance : LE BORGNE Isabelle.

ORDRE du JOUR

Approbation du compte-rendu de la séance du 20/03/26

Constitution des commissions communales

Proposition de délégués

Budget lotissement communal de la Serverie

Aménagement du bourg : avenant n° 1

Participation des familles pour les sorties et mini-camp de l'ALSH

Questions diverses

Approbation du compte-rendu de la séance du 20/03/26

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'adoption du compte-rendu de la dernière séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **Adopte** par 19 voix le compte-rendu de la séance du 20 mars 2026.

Constitution des commissions communales
--

Monsieur le Maire rappelle que l'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) permet au Conseil Municipal de constituer des commissions composées exclusivement de conseillers municipaux. Les commissions peuvent avoir un caractère permanent ou une durée limitée.

Il propose de mettre en place les commissions communales ci-après :

1. Voirie communale, Chemins

Vice-Président : Mickaël DUBOIS

- Membres : Alexandre BILLON, Damien COUDRAY, Christian BELLIER, Pascal JOUAULT

Invitée externe : Lydie BOUGÈRES

2. Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.)

Vice-Présidente : Isabelle LE BORGNE

- Membres : Sakina BELLIER, Christelle HASLÉ, Virginie PARAGE

3. Bibliothèque – Enfance-Jeunesse

A) Affaires culturelles / Bibliothèque / Les Ados

Référente : Carine GENDRY

Membres : Pauline POTEVIN, Yves-Laurent BOTREAU

Groupe de bénévoles bibliothèque

B) Ecole - RPE

Référente : Virginie PARAGE

Membre : Damien COUDRAY

C) Accueil de loisirs sans hébergement (ALSH)

Référente : Isabelle LE BORGNE

4. Finances - Attribution des Offres (CAO)

Vice-Président : Yves-Laurent BOTREAU

- Membres : Valérie DE LA BOUÈRE, Ollivia DE LA VALLIÈRE, Christian BELLIER, Pauline POTEVIN, Patrick GÉRARD, Sébastien MICHAUD, Alexandre BILLON, Isabelle AUPIED

Invitée externe : Lydie BOUGÈRES

5. Sports

Vice-Président : Christian BELLIER

- Membres : Isabelle AUPIED, Valérie DE LA BOUÈRE, Matthieu SURY

6. Urbanisme

Président : Michel ERRARD

- Membres : Valérie DE LA BOUÈRE, Mickaël DUBOIS, Christelle HASLÉ, Sébastien MICHAUD, Christian BELLIER, Ollivia DE LA VALLIÈRE, Yves-Laurent BOTREAU

7. Stratégie

Président : Michel ERRARD

- Membres : l'ensemble du Conseil Municipal

8. Bien être à Erbrée

Vice-Présidente : Ollivia DE LA VALLIÈRE

- Membres : Matthieu SURY, Virginie PARAGE, Carine GENDRY, Patrick GÉRARD

Invité externe : Koï ABDELSALAM

9. Communication

Vice-Présidente : Ollivia DE LA VALLIÈRE

- Membres : Isabelle AUPIED, Carine GENDRY, Yves-Laurent BOTREAU, Patrick GÉRARD, Sakina BELLIER

10. Grands travaux

Vice-Président : Mickaël DUBOIS

- Membres : Isabelle AUPIED, Ollivia DE LA VALLIÈRE, Isabelle LE BORGNE, Sébastien MICHAUD, Valérie DE LA BOUÈRE, Sakina BELLIER

Invités externes : Lydie BOUGÈRES, Koï ABDELSALAM

11. Animation (fêtes/cérémonies/vœux)

Vice-Présidente : Isabelle LE BORGNE

- Membres : Sakina BELLIER, Pauline POTEVIN

Invité externe : Koï ABDELSALAM

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **Décide** à l'unanimité la constitution des commissions communales comme ci-dessus.

Commission de contrôle chargée de la régularité de la liste électorale

Les membres sont les conseillers municipaux pris dans l'ordre du tableau (à l'exception du maire et des adjoints) parmi celles et ceux prêts à y participer.

- Titulaire : Christian BELLIER
- Suppléante : Christelle HASLÉ.

Commissions de Vitré communauté (ne donne pas lieu à délibération)

Désignation d'un(e) représentant(e) auprès du SDE 35

Présentation des missions du SDE35 :

Le SDE35 est un syndicat intercommunal départemental composé des communes, des EPCI et de la Métropole de Rennes dont l'activité est exclusivement consacrée aux enjeux énergétiques. Il œuvre au quotidien pour rendre possible les projets des élus locaux qui contribuent à la transition énergétique de l'Ille-et-Vilaine : sobriété, efficacité énergétique et développement des énergies renouvelables.

Il regroupe, depuis le 1^{er} mars 2010, les 332 communes du département.

Le SDE35 est l'Autorité organisatrice du service public de l'électricité en Ille-et-Vilaine, propriétaire du réseau de distribution de l'électricité dont l'exploitation est confiée à ENEDIS au travers d'un contrat de concession.

Le SDE35 assure la compétence éclairage public pour 236 communes du Département.

Le SDE35 accompagne les communes et EPCI dans leur trajectoire de sobriété énergétique grâce aux services suivants :

- Pilotage du groupement d'achat d'électricité et de gaz à l'échelle du Département
- SERENE 35 : Accompagnement à la rénovation énergétique des bâtiments publics
- Part'ENR35 : association créée pour faciliter le développement des boucles d'autoconsommation collectives

Le SDE35 intervient sur la mobilité décarbonée :

- pilote le Schéma départemental d'infrastructures de recharges pour véhicules électriques
- gère le réseau de bornes publiques BEA-Ouest Charge
- porte des AMI permettant de massifier l'offre privée de bornes de recharges

Le SDE35 contribue au développement des énergies renouvelables :

- en portant la compétence réseau de chaleur pour les communes qui le souhaitent
- en accompagnant les territoires dans l'élaboration de leur plans climats
- au travers de la SEM Energ'iV dont il est actionnaire.

Gouvernance :

Le SDE35 est administré par un comité syndical composé de délégués élus qui participeront aux instances (bureau, commissions, comité syndical) : une partie des délégués est issue des communes, l'autre partie est directement nommée par les EPCI.

Les délégués du comité syndical issus des communes sont élus en début de mandat par les **représentants communaux**, réunis par collèges géographiques répartis par Pays.

Dans chaque commune, le **représentant communal** est désigné par délibération du conseil municipal : il participe à l'élection des délégués syndicaux en début de mandat, a accès aux formations, aux rencontres thématiques ou territoriales organisées par le SDE35. Il n'a pas de rôle décisionnel au sein de la gouvernance du SDE35 mais est le référent des affaires liées au SDE35 pour la commune, il sera donc en lien régulier avec le SDE35 au cours du mandat.

Sur ce rapport,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L2122-25 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 3 novembre 2009 relatif à la création d'un Syndicat Départemental d'Energie 35, structure organisatrice de la distribution publique d'électricité en Ille-et-Vilaine ;

Considérant que le rôle du/de la représentant.e communal rappelé ci-dessus :

Considérant qu'il convient de désigner un.e représentant.e de la commune auprès du SDE35, qui participera à l'élection des délégués syndicaux en début de mandat et qui sera ensuite le référent pour les affaires communales relatives au SDE35 pour la durée du mandat

Après délibération, le Conseil Municipal :

➤ **Désigne :**

- Titulaire : Yves-Laurent BOTREAU
- Suppléante : Ollivia DE LA VALLIÈRE.

Désignation de délégués, un(e) élu(e) et un agent au CNAS (Comité National d'Action Social) / Prestations pour le personnel communal

Conformément à l'organisation paritaire constitutive du CNAS (Comité National d'Action Sociale), chaque collectivité adhérente désigne 2 délégués, 1 délégué des élus et 1 délégué des agents,

L'assemblée est invitée à désigner un délégué élu dont la mission est de :

- S'assurer du suivi de l'adhésion
- Présenter un bilan social périodique
- Relayer toute information
- Diffuser les documents d'information
- Promouvoir les missions et les valeurs du CNAS
- Siéger à l'assemblée départementale annuelle
- Procéder à l'élection des membres du bureau départemental

Après délibération, le Conseil Municipal :

➤ **Désigne :** Valérie DE LA BOUÈRE.

Désignation correspondant Défense

Vu la circulaire du 26 octobre 2001 qui a instauré au sein de chaque conseil municipal une fonction nouvelle de conseiller municipal en charge des questions de défense,

Il est proposé de désigner un correspondant Défense dont la mission est de « sensibiliser les concitoyens aux questions de défense. Il est l'acteur de la diffusion de l'esprit de défense dans les communes et l'interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires du département et de la région ».

Après délibération, le Conseil Municipal :

➤ **Désigne :** Michel ERRARD.

Désignation référents RPE Arc-en-Ciel Châtillon-en-Vendelais

Le Relais Petite Enfance (RPE) est un lieu d'information, de rencontre et d'échange au service des parents et des assistants maternels du territoire. C'est un service gratuit

d'information, d'accompagnement et d'animation à destination des parents, assistants maternels, gardes à domicile et des enfants.

Le RPE est un service porté et financé par la commune de Châtillon-en-Vendelais, et cofinancé en partie par les communes de Balazé, Saint-M'Hervé, Bréal-sous-Vitré, La Chapelle-Erbrée, Erbrée, Mondevert, Montautour, Montreuil-des-Landes. La Caisse d'Allocation Familiale est un partenaire financier majeur.

Il est proposé de désigner des référent(e)s.

Après délibération, le Conseil Municipal :

➤ **Désigne :**

- Référente : Virginie PARAGE
- Membre : Damien COUDRAY.

Désignation référents CTG

La Convention Territoriale Globale (CTG) est un accord-cadre politique signé entre la Caf et les collectivités territoriales ou les intercommunalités. Elle a pour objectif d'associer l'ensemble des partenaires locaux à la définition du projet social de territoire et à l'organisation de l'offre de service aux familles.

Lors de la précédente mandature, Vitré Communauté a décidé, en accord avec la CAF, de découper le territoire en plusieurs secteurs :

- Bassin de vie Nord-Ouest
- Bassin de vie Nord-Est
- Bassin de vie Ouest
- Bassin de vie Sud
- Bassin de vie Centre
- Vitré Communauté.

Le Bassin de vie Nord-Est regroupe les communes de Balazé, Châtillon-en-Vendelais, Saint-M'Hervé, Bréal-sous-Vitré, La Chapelle-Erbrée, Erbrée, Mondevert, Montautour, Montreuil-des-Landes.

Il est proposé de désigner un(e) référent(e) étant précisé que la commune d'Erbrée est en charge du pilotage de la CTG du secteur Nord-Est. En outre, le maire est membre titulaire du COPIL Vitré Communauté. Il est possible de désigner également un(e) élu(e) référent(e) CTG.

Après délibération, le Conseil Municipal :

➤ **Désigne :** Isabelle LE BORGNE.

Budget lotissement communal de la Serverie (nouveau budget)

DEPENSES de FONCTIONNEMENT

Articles	Libellé	Pour mémoire Budget 2025	Réalisé 2025	en %	PROPOSITION 2026
Ch 011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	-	-	-	310 000,00
6015	Incorporation acq, terrain	-	-	-	260 000,00
6045	Etudes et prestations	-	-	-	50 000,00
605	Travaux	-	-	-	-
60633	Fourniture de voirie	-	-	-	-
Ch 65	AUTRES CHARGES DE GEST. COURANTE	-	-	-	-
658	Charges exceptionnelles	-	-	-	-
Ch 66	CHARGES FINANCIERES	-	-	-	-
66111	Intérêts des emprunts et dettes	-	-	-	-
6615	Intérêts des c/courants, dépôt	-	-	-	-
Ch 67	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	-	-	-	-
673	Titres annulés	-	-	-	-
678	Autres charges exceptionnelles	-	-	-	-
Ch 022	DEPENSES IMPREVUES	-	-	-	-
022	Dépenses imprévues	-	-	-	-
	TOTAL DES DEPENSES REELLES	-	-	-	310 000,00
Ch 023	VIR. à la SECTION D'INVESTISSEMENT	-	-	-	-
023	Virement à la secton d'investissement	-	-	-	-
Ch 042	OPERATION d'ordre entre sections	-	-	-	-
71355	Variation des stocks	-	-	-	-
Ch 043	OPERATIONS d'ordre à l'intérieur de la section	-	-	-	-
608	Frais divers	-	-	-	-
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	-	-	-	-
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	-	-	-	310 000,00

RECETTES de FONCTIONNEMENT

Articles	Libellé	Pour mémoire Budget 2025	Réalisé 2025	en %	PROPOSITION 2026
Ch 70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE	-	-	-	-
7015	Ventes de terrains aménagés	-	-	-	-
Ch 74	DOTATIONS SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	-	-	-	-
7473	Département	-	-	-	-
Ch 75	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE	-	-	-	-
758	Produits divers de gestion courante	-	-	-	-
Ch 77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	-	-	-	-
7788	Produits exceptionnels divers	-	-	-	-
	TOTAL DES RECETTES REELLES	-	-	-	-
Ch 042	OPERATIONS d'orde entre sections	-	-	-	310 000,00
7133	Variation des en-cours de production de biens	-	-	-	-
71355	Variation des stocks de terrains aménagés	-	-	-	310 000,00
Ch 043	OPREATIONS d'ordre à l'intérieur de la section	-	-	-	-
796	Transfert de charges financières	-	-	-	-
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	-	-	-	310 000,00
Ch 002	EXCEDENTS ANTERIEURS REPORTES	-	-	-	-
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	-	-	-	310 000,00

DEPENSES d'INVESTISSEMENT

Articles	OPERATIONS	Pour mémoire Budget 2025	Réalisé 2025	Restes à réaliser	PROPOSITION 2026
	OPERATIONS FINANCIERES	-	-	-	-
1641	Remboursement capital des emprunts	-	-	-	-
040	OPERATION d'ordre entre sections	-	-	-	310 000,00
3355	Travaux en cours	-	-	-	-
3555	Terrains aménagés	-	-	-	310 000,00
001	SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE	-	-	-	-
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	-	-	-	310 000,00

RECETTES d'INVESTISSEMENT

Articles	OPERATIONS	Pour mémoire Budget 2025	Réalisé 2025	Restes à réaliser	PROPOSITION 2026
	OPERATIONS FINANCIERES	-	-	-	310 000,00
1641	Emprunt d'équilibre	-	-	-	310 000,00
	VIR de la SECTION DE FONCTIONNEMENT	-	-	-	-
021	Virement de la section de fonctionnement	-	-	-	-
040	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	-	-	-	-
3355	Travaux	-	-	-	-
3555	Terrains aménagés	-	-	-	-
001	Excédent d'investissement reporté	-	-	-	-
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	-	-	-	310 000,00

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **Vote** par 19 voix le budget 2026 au niveau du **chapitre** en ce qui concerne la section d'**investissement** et la section de **fonctionnement**.

Aménagement du bourg : avenant n° 1

L'avenant de l'entreprise FTPB pour les travaux de requalification et sécurisation des rues d'Anjou, des Lilas, de la Valière, Georges Hévin et de Bretagne, concerne l'avenue des Lilas.

Après analyse en laboratoire, la nature de la voirie nécessite un renforcement de la nouvelle structure pour un coût de 76 525,04 € HT.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **Approuve** par 19 voix l'avenant n° 1 présenté,
- **Autorise** le Maire à le signer et à accomplir toutes les démarches administratives nécessaires.

Participation des familles pour les sorties et mini-camp de l'ALSH

Vacances de printemps

- Festival des Mouillos le 15/04/26 à La Selle-Craonnaise : proposition
 - o Entrée 9 €/enfant à facturer aux familles
 - o Transport pris en charge par la commune
- Visite château de Vitré les 21 et 22/04/26 (2 groupes)
 - o Entrée 2 €/enfant à facturer aux familles
 - o Transport MOVA pris en charge par la commune

Vacances d'été

- Mini-camp du 7 au 10/07 à l'étang de la Forge - Martigné-Ferchaud : proposition
 - o 100 €/enfant à facturer aux familles comprenant activités (aquabubble, tir à l'arc et initiation pêche)
 - o Transport pris en charge par la commune + logistique

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **Approuve** par 19 voix ces propositions.

Questions diverses

Règlement intérieur (fonctionnement du conseil municipal)

Présentation rapide du règlement antérieur qui sera envoyé au conseil municipal pour lecture. L'approbation, après prise en compte des observations et remarques, sera à l'ordre du jour d'une prochaine réunion.

(le règlement doit être approuvé dans les 6 mois après l'installation, article L2121-8 du code général des collectivités territoriales).

Fin de séance à 22h45

Prochaines dates de réunions Conseil Municipal :

- **Mardi 5 mai 2026 à 20h00**
- **Vendredi 5 juin 2026 à 20h00**